- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les locaux des Nations Unies à Nairobi⁶⁹ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷⁰;
- 2. Accepte avec gratitude le don généreux du Gouvernement kényen qui a offert un terrain sis à Gigiri, Nairobi, sur lequel les bâtiments seront construits, sous réserve de la conclusion d'un accord approprié entre le Secrétaire général et le Gouvernement;
- 3. Souscrit aux observations et recommandations du Comité consultatif⁷¹:
- 4. Approuve, en principe, la construction d'un siège permanent pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement et de locaux pour les autres bureaux des Nations Unies à Nairobi;
- 5. Autorise le Secrétaire général, en tenant compte des observations et recommandations du Comité consultatif, à agir conformément aux recommandations formulées dans son rapport⁷²;
- 6. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte chaque année à l'Assemblée générale de l'état d'avancement du projet.

110° séance plénière 21 décembre 1977

32/209. Dépenses prévues au titre des services d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant que la décision qu'elle a prise lors de sa vingt-neuvième session, le 18 décembre 1974⁷³, aux termes de laquelle elle a énoncé des principes et des directives pour l'emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies, dispose notamment que :

- a) Le Secrétaire général doit veiller à maintenir les dépenses au titre des services de consultants dans les limites du crédit approuvé pour l'exercice biennal 1974-1975 et à ne pas demander de crédits additionnels,
- b) Les crédits demandés à ce titre dans les futurs budgets-programmes biennaux doivent être délibérément calculés avec modération, en vue de parvenir à réduire les fonds demandés pour ces activités,

Notant avec préoccupation que les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des services d'experts et de consultants pour l'exercice biennal 1978-1979 s'élèvent au total à 11 423 000 dollars, tandis que les crédits ouverts pour l'exercice 1974-1975 se montaient à 6 784 000 dollars,

Notant que la réduction louable des dépenses prévues au titre des services de consultants au chapitre 5A du projet de budget-programme pour partement des affaires économiques et sociales, réduction que l'on compte réaliser en utilisant davantage les services du personnel disponible au Secrétariat et en ne faisant appel à des concours extérieurs que de manière hautement sélective⁷⁴, n'a pas été appliquée à certains autres chapitres du projet de budget-programme,

1. Prie le Secrétaire général de réexaminer les dépenses prévues au titre des services d'experts et de

l'exercice biennal 1978-1979 concernant le Dé-

- 1. Prie le Secrétaire général de réexaminer les dépenses prévues au titre des services d'experts et de consultants pour 1978-1979 après l'approbation du budget-programme en vue de réaliser des économies sur le montant global alloué pour ces activités et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-troisième session;
- 2. Prie en outre le Secrétaire général de veiller à ne pas demander de crédits additionnels au titre des services d'experts et de consultants pendant l'exercice biennal 1978-1979.

110^e séance plénière 21 décembre 1977

32/210. Mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979⁷⁵,

Tenant compte du fait que, par sa résolution 3043 (XXVII) du 19 décembre 1972, elle a approuvé, à titre expérimental, un nouveau mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies de nature à permettre l'établissement d'un budget-programme,

Rappelant l'opinion exprimée au deuxième alinéa du préambule de ladite résolution, selon laquelle le nouveau mode de présentation du budget offre une base utile pour progresser sur la voie de l'institution d'un système de budget-programme à l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant également que, dans la même résolution, elle a décidé de suivre constamment les progrès que le Secrétaire général réaliserait dans l'application de ce nouveau mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies,

Reconnaissant qu'il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble du budget-programme pour pouvoir en faire une analyse globale,

Prie le Secrétaire général de s'efforcer, lorsqu'il établira le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, d'en améliorer le mode de présentation, le contenu et la structure en tenant compte des vues et suggestions formulées à la Cinquième Commission lors du débat général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979, et en particulier de présenter un résumé du projet de budget contenant notamment, dans la mesure du possible, les renseignements suivants :

a) Renseignements de la nature de ceux qui figurent dans l'avant-propos au projet de budget-programme

75 Ibid., Supplément nº 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2).

⁶⁹ A/C.5/32/19 et Add. 1.

⁷⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 8A (A/32/8/Add.1 à 30), document A/32/8/Add.10.

⁷¹ *Ibid.*, par. 10 à 29.

⁷² A/C.5/32/19, par. 32.

⁷³ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément n° 31 (A/9631), p. 142, point 73.

⁷⁴ Ibid., trente-deuxième session, Supplément nº 6 (A/32/6 et Corr.1 et 2), vol. I, par. 5A.1.

pour l'exercice biennal 1978-1979 et dans les annexes audit avant-propos;

- b) Renseignements supplémentaires pertinents, y compris ceux qui sont suggérés au chapitre premier du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979⁷⁶;
- c) Dépenses par programme et sous-programme, en chiffres absolus:
- d) Dépenses par programme et par unité administrative:
 - e) Dépenses par programme et par objet de dépense.

110° séance plénière 21 décembre 1977

32/211. Présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant noté qu'au cours de l'examen du point intitulé "Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979", et particulièrement durant le débat général sur cette question à la Cinquième Commission, d'importants problèmes de principe ou de méthode ont été soulevés,

Ayant constaté qu'un large degré d'accord a été enregistré quant à l'intérêt attaché à certains de ces problèmes et à la nécessité d'en poursuivre l'étude en vue d'améliorer les procédures budgétaires, à la lumière des opinions exprimées au sein de la Cinquième Commission,

Rappelant à ce propos la déclaration faite par le Président de la Cinquième Commission au cours de la 16e séance⁷⁷, ainsi que les observations correspondantes faites par le Comité du programme et de la coordination dans son rapport sur les travaux de sa dix-septième session⁷⁸ et les passages pertinents du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷⁹,

- 1. Estime que parmi les problèmes susmentionnés les principaux ont trait :
- a) A la nécessité de mettre effectivement en application les dispositions des résolutions 3534 (XXX) et 31/93 de l'Assemblée générale, en date des 17 décembre 1975 et 14 décembre 1976, concernant les programmes, projets et activités qui sont dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces;
- b) A la nécessité d'évaluer plus exactement le montant des ressources nécessaires à la réalisation des programmes et, spécialement, à la méthode à employer pour déterminer le montant correspondant au "maintien des programmes" et les éléments de ce montant;
- c) Au meilleur moyen de faire face aux tendances inflationnistes et à l'instabilité monétaire dans un budget-programme biennal:

- d) Au perfectionnement des méthodes employées pour calculer la croissance brute et la croissance réelle du budget;
- e) A la nécessité d'étudier de façon approfondie les problèmes liés à l'exécution du budget;
- 2. Prie le Secrétaire général de procéder à une étude de ces différents points et de présenter à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un rapport qui contiendra des propositions concernant :
- a) Les dispositions susvisées des résolutions 3534 (XXX) et 31/93 de l'Assemblée générale;
- b) La méthode à employer pour déterminer d'une façon satisfaisante le montant correspondant au 'maintien des programmes' et les éléments de ce montant, notamment en envisageant l'adoption de la base zéro pour ce qui concerne le calcul de certains de ces éléments, et pour évaluer de manière plus précise les dépenses en matière de personnel;
- c) Une étude touchant les avantages et les inconvénients du système dit de "budgétisation semi-intégrale" ainsi que les moyens employés ou envisagés pour mettre ce système en application;
- et prie le Comité consultatif de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-troisième session, ses observations et recommandations sur les conclusions du Secrétaire général;
- 3. Décide d'examiner, à sa trente-troisième session, en vue de l'établissement du budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, les rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

110° séance plénière 21 décembre 1977

32/212. Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 1978-1979

L'Assemblée générale

1

AGRANDISSEMENT DES SALLES DE CONFÉRENCE ET AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS À L'USAGE DES SERVICES DE CONFÉRENCE ET DES DÉLÉGUÉS AU SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'agrandissement des salles de conférence et l'amélioration des installations à l'usage des services de conférence et des délégués au Siège de l'Organisation des Nations Unies⁸⁰ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸¹;
- 2. Approuve les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport⁸¹;

⁷⁶ Ibid., Supplément nº 8 (A/32/8 et Corr.1).

⁷⁷ Ibid., trente-deuxième session, Cinquième Commission, 16° séance, par. 95 à 101.

⁷⁸ Ibid., trente-deuxième session, Supplément nº 38 (A/32/38 et Corr 1)

Corr.1).

79 Ibid., Supplément nº 8 (A/32/8 et Corr.1), par. 3 à 42.

⁸⁰ A/C.5/32/4 et Add.1.

⁸¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément nº 8A (A/32/8/Add.1 à 30), document A/32/8/Add.1.